



Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **VALLOUISE-PELVOUX**

## Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2019

**Exploitant :** VALLOUISE-PELVOUX (MAIRIE DE) - **Gestionnaire du réseau :** VALLOUISE-PELVOUX (MAIRIE DE)

### Protection des captages d'eau potable

13 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 9 Procédure(s) de protection terminée(s), 4 Procédure(s) de protection en cours.

### Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.

Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
AILEFROIDE	2	0	100
PELVOUX	12	0	100
GRAND PARCHER (DE)	3	0	100
PUY-AILLAUD (DE)	11	2	81,8
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	12	1	91,7
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	4	0	100
LE VILLARD DE VALLOUISE	5	0	100
CHAMBRAN	4	1	75
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	3	2	33,3

### Dureté

: Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
AILEFROIDE	1	5	5	5	Eau très peu calcaire.
PELVOUX	5	9,5	6,9	13,1	Eau très peu calcaire.
GRAND PARCHER (DE)	1	13,4	13,4	13,4	Eau peu calcaire.
PUY-AILLAUD (DE)	3	22,2	16,4	27	Eau calcaire.
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	3	5,2	4,6	5,5	Eau très peu calcaire.
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	2	13,7	13,6	13,8	Eau peu calcaire.
LE VILLARD DE VALLOUISE	2	16,5	14,6	18,5	Eau peu calcaire.
CHAMBRAN	2	4,5	3,9	5	Eau très peu calcaire.
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	1	4,6	4,6	4,6	Eau très peu calcaire.

### Nitrates

: Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
AILEFROIDE	1	0	1,5	1,5	1,5
PELVOUX	6	0	1,1	0,7	1,9
GRAND PARCHER (DE)	1	0	0,9	0,9	0,9
PUY-AILLAUD (DE)	3	0	0,4	0	0,8
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	4	0	1,2	1	1,3
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	2	0	0,6	0,6	0,7
LE VILLARD DE VALLOUISE	2	0	0,7	0,5	0,8
CHAMBRAN	2	0	0	0	0
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	1	0	0,7	0,7	0,7

### Fluor

: Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
AILEFROIDE	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
PELVOUX	2	0	0,08	0,08	0,08
GRAND PARCHER (DE)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
PUY-AILLAUD (DE)	1	0	0	0	0
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	2	0	0	0	0
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	1	0	0	0	0
LE VILLARD DE VALLOUISE	1	0	0	0	0
CHAMBRAN	1	0	0	0	0
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*

**Pesticides** : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
AILEFROIDE	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
PELVOUX	2	696	0	0
GRAND PARCER (DE)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
PUY-AILLAUD (DE)	1	523	0	0
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCER	2	696	0	0
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	1	173	0	0
LE VILLARD DE VALLOUISE	1	173	0	0
CHAMBRAN	1	523	0	0
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*

\*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2020

## Conclusion sanitaire - Observations

Les procédures d'autorisation sur les captages de PUY AILLAUD n'ont pas été poursuivies compte tenu de la difficulté de mise en place des périmètres de protection.

Le réseau de Puy Aillaud fait l'objet d'un contrôle sanitaire renforcé compte tenu de la vulnérabilité de ces ressources en eau potable sur le plan bactériologiques. Il a été demandé par arrêté préfectoral à la commune de VALLOUISE PELVOUX la mise en place d'un traitement de désinfection de l'eau de ce réseau.

Un arrêté préfectoral d'interdiction de consommer l'eau sur le réseau public du Pré de Mme Carle a été pris compte tenu des résultats bactériologiques non conformes récurrents mis en évidence lors du contrôle sanitaire. La réparation du captage ou la recherche d'une nouvelle ressource s'impose sur ce réseau. La mise en place d'une distribution d'eau conditionnée doit être mis en œuvre par la commune en l'attente d'une mise en conformité de l'ouvrage de captage.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr)**  
**Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur :**  
<https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.